



# Extrait de délibération

Identifiant  
2022-04-05

## Bureau syndical 4 avril 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-deux le lundi quatre avril à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

**Date de la convocation :** 29 mars 2022  
**Nombre de délégués en exercice :** 11  
**Présents :** 8  
**Pouvoirs :** 0  
**Absents, excusés :** 3  
**Votants :** 8

	Présents	Absents / Excusés
<b>Président :</b>	GAILLARD Didier	....
<b>Vice- Présidents :</b>	BIRONNEAU Pascal,	BRESCIA Nathalie RIMBEAU Jean-Pierre
<b>Membres :</b>	AYRAULT Bérengère, BIRE Ludovic, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BACLE Jérôme,

## Projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine : Validation du budget et du plan de financement (2<sup>ème</sup> semestre 2022)

Vu l'avis d'opportunité favorable de la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine portant sur le projet de création d'un PNR « Gâtine poitevine » en date du 3 décembre 2019.

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 décembre 2018, approuvant l'étude d'opportunité et le périmètre d'étude, prescrivant le lancement de l'élaboration de la charte et autorisant la Commission permanente du Conseil régional à approuver la Convention cadre de partenariat pour élaborer la charte du PNR.

Vu la délibération du PETR du Pays de Gâtine, en date du 11 juillet 2019 autorisant le Président à signer la Convention cadre de partenariat pour élaborer la charte du PNR.

Vu la délibération du PETR du Pays de Gâtine, en date du 21 mars 2022 autorisant le Président à signer l'avenant prolongeant la convention cadre de partenariat pour élaborer la charte du PNR.

La Convention cadre a pour objet d'établir les modalités de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Pays de Gâtine dans le cadre de l'élaboration de la charte pour conduire à la création du Parc naturel régional Gâtine poitevine. L'avenant à la convention est signé pour une durée 6 mois afin de couvrir la période juillet-décembre 2022 au cours de laquelle sera élaborée la prochaine convention cadre 2023-2025. L'avenant prévoit l'attribution d'une subvention de 40 000 € pour la coordination et les actions liées à l'écriture de la Charte.

L'arrêté d'attribution couvre les opérations allant de juillet à décembre 2022 sur la base du budget prévisionnel présenté ci-dessous :

Budget prévisionnel et plan de financement du 01.07.2022 au 31.12.2022 :

<b>INGENIERIE DU PROJET</b>							
Ingénierie	Temps affecté	Missions	Coût (bruts + charges)	Plan de financement			
				Région	Département	Etat	Fonds propres
Cheffe de projet	1	Pilotage général et	21 850,00 €	12 887,50 €	- €	- €	8 962,50 €
Chargé de mission Paysage et patrimoine naturel	1	Pilotage et suivi des thématiques dédiées	18 000,00 €		12 500,00 €	- €	5 500,00 €
Directeur	0,3	Pilotage administratif et	9 000,00 €	5 400,00 €	- €	- €	3 600,00 €
Stage		Inventaire vergers	2 000,00 €	1 200,00 €			800,00 €
Chargé de mission SIG	0,2	Conception et suivi	5 000,00 €	3 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>55 850,00 €</b>	<b>22 487,50 €</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>20 862,50 €</b>
<b>ETUDES et PRESTATIONS EXTERIEURES</b>							
Thématique d'étude	type de prestataire	Coûts prévisionnel	Plan de financement				
			Région	Département	Etat	Fonds propres	
Inventaire géologie	Prestataire	3 000,00 €	1 800,00 €				1 200,00 €
Etude Paysage	Prestaires	13 141,50 €			6 375,00 €		6 766,50 €
Charte : accompagnement + concertation	INDDIGO	21 500,00 €	12 900,00 €				8 600,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>37 641,50 €</b>	<b>14 700,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 375,00 €</b>	<b>16 566,50 €</b>
<b>AUTRES DEPENSES</b>							
Types de dépenses	Objet	Coûts prévisionnel	Plan de financement				
			Région	Département	Etat	Fonds propres	
Fournitures, réceptions, déplacements	Ateliers participatifs, vistes, impressions	3 125,00 €	1 562,50 €	- €	- €		1 562,50 €
Communication et concertation Grand public	Film, stand ...	2 500,00 €	1 250,00 €				1 250,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>5 625,00 €</b>	<b>2 812,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 812,50 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>99 116,50 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>6 375,00 €</b>	<b>40 241,50 €</b>
			100%	40,36%	12,61%	6,43%	40,60%

**Le Bureau syndical :**

- valide le budget et le plan de financement présenté ci-dessus
- autorise le Président à signer les documents relatifs à ce projet
- autorise le Président à engager les dépenses liées à la réalisation de ce projet

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme

Le Président  
 Didier GAILLARD